



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 1^{er} juin 2015 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Dannie Mercier |
| 2- Vanessa Daigle | 5- |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Monsieur Jean-Marie Rodrigue est absent.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-15-079

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 1er juin 2015 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2015
5. Monitrices- Emplois d'été Canada 2015
6. Formation des élus
7. Demande CPTAQ-Marcel Grégoire
8. Correspondance
9. Varia- Chemin très endommagé entre Étienne Turcotte et la Route Laflamme
10. Période de question (s)

11. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-15-080

**ADOPTION DES
DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 4 mai 2015 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-15-081

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mai 2015, totalisant 29 937.54\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 19 à 22, totalisant 7 414.45\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	8 208.42\$
Incendie	10 607.35\$
Voirie	2 031.52\$
Eau potable	353.63\$
Déchets domestiques	3 720.37\$
Pains OTJ-Biblio	1 006.91\$

Remises fédérales, provinciales

2 783.67\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés), la balance de vérification pour le mois de mai 2015.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-15-082 **MATÉRIAUX GRANULAIRES ET
MACHINERIE RELATIVE À DES
TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Madame Vanessa Daigle et Monsieur Rock Côté présents à cette séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2015 divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer, de voter et se retirent de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant les matériaux granulaires et machinerie.

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Considérant qu'à la séance ordinaire du 4 mai 2015, une résolution portant le numéro 15-068 a été adoptée donnant le contrat prioritaire à JL Bisson (9204-3017 Québec Inc.) celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite;

Considérant qu'une lettre de désistement-résiliation de la soumission « Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2015 » a été déposée au bureau municipal le 6 mai 2015 par JL Bisson (9204-3017 Québec Inc.);

Considérant qu'à la suite de la prise d'acte de cette lettre de désistement par les membres du conseil municipal, celui-ci mandate Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale à expédier un accusé de réception à JL Bisson (92404-3017 Québec Inc.) pour l'informer que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande se réserve le droit de recours pour une perte et qu'il peut être responsable des pertes subies par la municipalité suite à son désistement;

Considérant que la résolution numéro 15-068 prévoit que si l'entrepreneur prioritaire est non disponible au moment d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième conforme et ainsi de suite;

Pour toutes ces raisons, les membres de ce conseil octroient le contrat «Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2015» à Germain Daigle Excavation, étant le deuxième plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

ADOPTE

NO-15-083

**MONITRICES
EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015**

Étant donné que la demande de financement de la municipalité dans le cadre de l'initiative «Emplois d'été Canada 2015 » a été approuvée;

Étant donné que la subvention de 50% que recevra la municipalité est pour l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante pour une période de 6 semaines et 34 heures/semaine et ce à la condition que la personne retourne aux études;

Considérant les besoins de la municipalité d'avoir 3 animatrices :

Il est proposé par DANNIE MERCIER appuyé par VANESSA DAIGLE et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande engage dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada 2015 Lori Baril Mailhot, étudiante à 34 heures/semaine. Pour combler les besoins, la municipalité engage également Andréanne Bolduc, étudiante à 34 heures/semaine et Lysa-Pier Bolduc cette dernière à 24h 1/2 /semaine. Les trois personnes agiront comme animatrices de terrains de jeux et du service de garde pour l'été 2015.

Elles seront rémunérées au taux mentionné dans le formulaire de demande de subvention auprès Emplois d'été Canada 2015 et selon l'entente des élus. Elles seront à l'emploi de la Municipalité à compter du 25 juin 2015.

ADOPTE

NO-15-084

FORMATION DES ÉLUS

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que Vanessa Daigle, conseillère no 2, assiste à la formation organisée par la Fédération québécoise des municipalités pour le cours sur l'éthique obligatoire des nouveaux élus. Cette journée de formation aura lieu au Centre des Congrès à Québec au coût de 247.20\$ taxes incluses. Les frais d'inscription et les frais de déplacement et repas sont au frais de la municipalité.

ADOPTE

NO-15-085

**DEMANDE À LA CPTAQ-
MARCEL GRÉGOIRE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite à la rénovation cadastrale dans la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, d'après les arpenteurs, géomètres d'Ecce Terra, firme mandatée par le Ministère des Ressources naturelles du Québec et de la MRC des Appalaches, ceux-ci auraient découvert qu'il y aurait un terrain d'une superficie de 19 800 mètres carrés soit de 5 acres qui appartiendrait toujours à la Succession Joseph Grégoire et qui n'aurait jamais été vendu. Personne n'était au courant de son existence. Il est situé sur le Rang 7 et porte le numéro de lot 5 185 751.

Malgré les ventes antérieures de la terre de monsieur Joseph Grégoire à Raymond Martineau, premier acheteur, Clément Martineau, deuxième acheteur et Érablières Martineau, troisième acheteur, cette parcelle de terrain est toujours la propriété de la Succession Joseph Grégoire. Ce problème serait dû au déménagement du Rang 7 dans les années 1930. Les ventes pour ce terrain ont été faites avant les années 1979-1980 avant la modification de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Ce terrain est zoné blanc et non agricole.

Après de nombreuses recherches pour éclaircir cette énigme, Monsieur Marcel Grégoire, exécuteur testamentaire veut présenter une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole, pour connaître les choix qui se présentent à lui.

Monsieur Grégoire demande à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles de séparer ce terrain de 19 800 mètres carrés en 2 parties égales afin d'avoir la possibilité de le vendre et de construire une (1) ou deux (2) résidence sur ce terrain zoné blanc qui date d'avant la modification de la loi et qui n'a jamais été vendu.

Suite à l'analyse de cette situation, les membres de ce conseil appuient la demande auprès de la CPTAQ par Monsieur Marcel Grégoire. Cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale.

ADOPTE

NO-15-086

CORRESPONDANCE

Une lettre datée du 28 avril 2015, signée par le Ministre des Transports, Robert Poéti, nous informe qu'une subvention de 108 055\$ est accordée à notre municipalité pour l'année 2015, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Un courriel reçu par la MRC des Appalaches-SDE reçu dernièrement nous mentionne le montant de la répartition de l'enveloppe du Pacte rural 2014-2015 pour notre municipalité de 13 917.28\$ en vue de projets admissibles à ce programme.

Une lettre datée du 11 mai 2015 reçue du MAMOT, signée par le directeur par intérim, Karim Senhaji, ing. nous informe que notre demande n'a pas été retenue dans le cadre PRIMEAU. Compte tenu du nombre restreint de résidences visées par votre projet, la problématique de contamination de l'environnement reliée à la désuétude et à la non-conformité des installations septiques individuelles invoquée pour justifier le projet est considérée actuellement moins prioritaire à des fins d'aide financière.

NO-15-087 VARIA

Chemin très endommagé entre Étienne Turcotte et la Route Laflamme.

NO-15-088 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les contribuables assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-15-089 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 15.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.